



RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL DU SECTEUR BANCAIRE **UNE QUATRIÈME RÉUNION DE NÉGOCIATION MOUVEMENTÉE**

En date du 4 février 2021, les syndicats OGBL et LCGB ont participé à la 4^e réunion de négociations en vue du renouvellement de la convention collective de travail (CCT) dans le secteur bancaire.

L'ordre du jour prévoyait une négociation quant aux rémunérations dans le secteur. L'OGBL et le LCGB ont donc présenté leurs deux principales revendications en la matière, à savoir:

- une garantie d'évolution des salaires dans les barèmes
- et une augmentation linéaire pour tous les salariés

Les discussions ont, dans ce contexte, également vite portées sur le cas problématique que constitue les «faux cadres», que l'OGBL et le LCGB souhaitent voir régulariser au niveau de la CCT. En effet, la question des «faux cadres» est directement reliée à celle du barème, sachant que ces derniers sont rémunérés précisément «hors barème», individuellement. Brièvement, la simple existence de «faux cadres» démontre la légitimité de la revendication du LCGB et de l'OGBL quant à la nécessité de revaloriser les barèmes existants.

L'ABBL, de son côté, continue de prêcher le catastrophisme dans le secteur financier et refuse toute augmentation et amélioration salariales qui viendraient reconnaître l'engagement quotidien sans faille des salariés.

L'ABBL a même menacé, qu'à défaut d'un accord sur les points portant sur la rémunération, l'acquis que constitue le 13^e mois serait remis en question. Pour l'OGBL et le LCGB, une dégradation des acquis de la convention actuelle ne saurait en aucun cas être acceptée.

Le LCGB et l'OGBL refusent que la crise sanitaire soit utilisée pour prendre les salariés en otage et les priver ainsi de toutes améliorations financières sur une durée de 3 ans.

Les discussions ont été mouvementées lors de la réunion et n'ont pas permis de trouver un accord à ce stade.

Communiqué par l'OGBL et le LCGB

le 4 février 2021